Image not found or type unknown

Trop perçu retraite - erreur calcul points

Par **Daz**, le **01/10/2014** à **21:58**

Bonjour,

Mon père est décédé au printemps 2014. Il etait en retraite depuis 2002.
Ma mère vient de recevoir (sep 2014) le décompte de points relatif à la pension de réversion ARRCO.
Le nombre de points y figurant est très largement inférieur au nombre de points attendus (60% du nombre de points précédents).
En analysant le relevé de points précédents, il semblerait que le calcul des points de la retraite de mon père présente une erreur de calcul qui aurait occasionné un trop perçu depuis 2002.

La caisse de retraite peut-elle réclamer ce trop perçu? À qui? Dans quelle proportion et jusqu'à quand?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Daz

Par **moisse**, le **02/10/2014** à **09:15**

Bonjour,
La répétition d'un indu est toujours possible pendant 2 ans, auprès des héritiers et pour la totalité de la somme en jeu.
Attention à la confusion : la réversion est égale à 60% de la pension.

Par **Daz**, le **02/10/2014** à **12:16**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Par **Daz**, le **02/10/2014** à **15:20**

Petite question subsidiaire: s'agissant d'une caisse de retraite complémentaire ARRCO, le délai est-il bien de 2 ans ou de 5 ans ?

Merci d'avance,
Daz

Par **moisse**, le **02/10/2014** à **15:43**

C'est bien 2 ans sauf fraude ou fausse déclaration (code de la sécurité sociale L355-3).
Mais attention, je pense qu'il pourrait y avoir ici une confusion avec le taux de reversion qui est lui aussi de 60%

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés